



Le Chambon-sur-Lignon,  
le 5 décembre 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Une convention partenariale pour expérimenter l'organisation d'une permanence d'infirmiers de sapeurs-pompiers formés aux protocoles de soins d'urgence**

**Ce jeudi 5 décembre 2019, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS), les services d'incendie et de secours (SDIS) d'Ardèche et de Haute-Loire ont signé, avec les établissements sièges de SAMU des centres hospitaliers Emile Roux du Puy-en-Velay et des Vals d'Ardèche de Privas, une convention partenariale pour améliorer la prise en charge des soins urgents dans certains secteurs des départements.**

Cette démarche s'inscrit dans l'objectif d'améliorer l'accès aux soins des habitants, un des axes du Projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes, et dans une réflexion conduite avec les élus du plateau Vivarais-Lignon. Il s'agit de renforcer, à titre expérimental, la prise en charge en soins urgents des habitants situés à plus de 30 minutes d'un service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) terrestre, par une organisation basée sur la collaboration interdépartementale – Ardèche et Haute-Loire – des équipes des SAMU et sapeurs-pompiers.

En pratique, des infirmiers sapeurs-pompiers (ISP) formés aux Protocoles infirmiers de soins d'urgence (PISU) et disposant de l'équipement nécessaire, pourront être mobilisés pour prodiguer les premiers soins d'urgence aux habitants, sans pour autant se substituer à la réponse médicale.

Ce déclenchement sera réalisé dans des situations prédéterminées et sous la forme de protocoles validés par le SDIS 07 et SDIS 43, comme pour des arrêts cardiaques, des hémorragies sévères, des hypoglycémies, des convulsions, des brûlures graves, des détresses respiratoires, des douleurs aiguës, des douleurs thoraciques, etc. et ce sur demande des médecins du SAMU 07 et du SAMU 43.

Cette réponse, possible grâce à l'intervention d'infirmiers sapeurs-pompiers volontaires permet aux médecins régulateurs du SAMU de disposer sur le terrain d'un professionnel formé, équipé et qui leur communique en temps réel des informations médicales lui permettant de prendre une décision éclairée. Cette ressource peut permettre de temporiser les moyens médicaux hospitaliers (SMUR) en apportant les premiers soins paramédicaux d'urgence.

La zone d'intervention concernée par ce dispositif est le plateau du Vivarais-Lignon, partagé entre l'Ardèche et la Haute-Loire. Il s'agit d'un secteur à faible démographie médicale, notamment en nombre de médecins correspondants du Samu (MCS) et où la collaboration interdépartementale entre les sapeurs-pompiers ardéchois et altiligériens permet une distribution rapide des secours en relation avec le SMUR.

Il couvre les secteurs d'intervention des centres d'incendie et de secours de Tence (43), Le Chambon sur Lignon (43) et Saint-Agrève (07) - (cf. carte).

Les SDIS mettent à disposition les infirmiers sapeurs-pompiers, un véhicule (VSM), le matériel de secours dont les appareils pour l'électrocardiogramme. L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes apporte un financement forfaitaire total annuel de 50 000 euros, répartis équitablement pour chacun des SDIS. L'aide financière apportée encourage les relations SDIS/SAMU pour construire une réponse la plus adaptée possible aux besoins des habitants.

Le SDIS de l'Ardèche compte dans ses effectifs 90 infirmiers de sapeurs-pompiers pour une moyenne annuelle de 2 500 interventions.

Le SDIS de Haute-Loire compte dans ses effectifs 80 infirmiers de sapeurs-pompiers pour une moyenne annuelle de 1 800 interventions.

Cette démarche fait partie des objectifs fixés dans le Projet régional de santé, à savoir soutenir les solutions innovantes pour renforcer l'accès aux soins urgents des habitants du plateau du Vivarais-Lignon, situés à plus de 30 minutes d'un SMUR et où la présence de médecins correspondants du SAMU reste fragile.

Une évaluation conjointe entre les différents partenaires impliqués sera réalisée à la fin de l'expérimentation, d'une durée d'un an à compter de ce jour.



Le Chambon sur Lignon, jeudi 5 décembre 2019

### **Les personnes signataires**

#### **Pour l'ARS :**

Serge Morais, directeur général adjointe de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

#### **Pour le SDIS 43 :**

Christine Hacques, sous-préfète de Haute-Loire (Yssingeaux) et Marc Boléa, président du conseil d'administration du SDIS 43

#### **Pour le SDIS 07 :**

Bernard Roudil, sous-préfet de l'Ardèche (Tournon-sur-Rhône) et Sandrine Chareyre, présidente du conseil d'administration du SDIS 07

#### **Pour le Centre hospitalier Émile Roux au Puy-en-Velay :**

Jean-Marie Bolliet, Directeur du centre hospitalier Émile Roux

#### **Pour Le Centre hospitalier des Vals d'Ardèche à Privas :**

Francisco Moreno, Directeur du centre hospitalier des Vals d'Ardèche

### **Contacts presse**

**ARS Auvergne-Rhône-Alpes** : Service presse – 04 27 86 55 55 – [ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)

**Préfecture de l'Ardèche** : 04 75 66 50 07 – 04 75 66 50 14 – 04 75 66 50 16 - [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)

**Service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche** : Service communication : 04 75 66 36 01 – [direction@sdis07.fr](mailto:direction@sdis07.fr)

**Préfecture de Haute-Loire** : 04 71 09 91 04 ou 04 71 09 92 18 – 06 84 63 88 80 - [presse@haute-loire.gouv.fr](mailto:presse@haute-loire.gouv.fr)

**Service départemental d'incendie et de secours de Haute-Loire** : 04 71 07 03 00 – [sdis43@sdis43.fr](mailto:sdis43@sdis43.fr)